

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil seize

Le 8 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2016

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – ESTIENNE –

FAURE – SUTRE

EXCUSES : MME GAILHOUSTET – M CABROLIÉ

ABSENTE : MME BOULAI

POUVOIRS :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M CABROLIÉ a donné pouvoir à MME COUTEAU

M ESTIENNE a été nommé secrétaire

2016-07-10 D

Objet : Fusion des syndicats d'eau

Monsieur le Maire fait part que conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Préfet a pris un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable d'Auge Charente, de Nouère Charente, de la région de Champniers, de la région de Saint Fraise, de la région de Villefagnan et du Val de Roche.

En application de l'article 40 de la loi NOTRe du 7 août 2015, les conseils municipaux des communes membres des syndicats intéressés disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de cet arrêté pour donner un avis sur ce projet de fusion.

Monsieur le Maire précise que la fusion de ces syndicats sera prononcée après accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres de tous les syndicats inclus dans le projet de fusion, représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. A défaut d'accord des membres des syndicats, le Préfet pourra fusionner les syndicats, par décision motivée, après avis simple de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le nouveau périmètre des syndicats d'eau.

Fait à Jauldes, le 11 juillet 2016

Le Maire
Eric SAVIN

